

ÎLE-DE-FRANCE

Axe 1 : Ressources Humaines & encadrement

# Mise en place du télétravail

## Contexte

---

*Sera renseigné ultérieurement*

## Objectifs

---

Permettre à un établissement ou groupe d'établissements de mettre en œuvre ou d'élargir la pratique du télétravail : Connaître le cadre juridique du télétravail. Comprendre le télétravail et les évolutions organisationnelles qu'il génère. Construire des outils pertinents pour la mise en œuvre du télétravail. Préparer la conduite du changement dans sa structure. Construire la feuille de route propre à son établissement.

## Renseignements complémentaires

---

**Durée :** 1 à 4 jours (par demi-journée) **Programme :** Le contexte réglementaire. La réalisation d'un diagnostic de l'existant. La définition des principes de mise en place ou d'élargissement du télétravail. La mise en place d'un suivi du déploiement avec la réalisation d'un point d'étape et l'ajustements de la feuille de route au regard des retours et des enseignements des 4 premiers mois de déploiement.

### Public

**Direction, DRH, service RH de l'établissement, représentants du personnel, membres d'un groupe de travail paritaire.**

### Exercice

**2024**

### Nature

**AFR**

### Organisé par

**ENEIS BY KPMG**